



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Canton renouvelle son soutien aux entreprises vaudoises pour les économies d'énergie**

**Afin de stimuler l'optimisation énergétique des installations et des outils de production des entreprises, le Canton donne un nouveau souffle à son programme d'encouragement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Ce dernier, renommé « SEED », propose des aides financières pouvant aller jusqu'à 100'000 francs par projet.**

La transition énergétique compte parmi les objectifs principaux du programme de législature du Conseil d'Etat et du Plan climat vaudois. Concrètement, selon la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), adoptée par les autorités vaudoises en 2019, la réduction de la consommation d'énergie dans l'industrie et les services doit atteindre 37% en 2050 par rapport au niveau de 2015. Ce secteur, qui représente un peu plus d'un tiers de la consommation du canton, peut dès lors contribuer largement à la réalisation de cet objectif en améliorant son autonomie énergétique. Dans ce but, le Canton de Vaud relance son programme de soutien aux économies d'énergie destiné à l'ensemble des entreprises vaudoises.

#### **Procédure simplifiée**

L'ancien Programme de rétribution des économies d'énergie (REE) a été révisé et simplifié. Renommé Programme de soutien aux économies d'énergie durables (SEED), il entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Disponible tout au long de l'année et doté d'un budget annuel d'un million de francs, le programme SEED offre des aides financières comprises entre 10'000 et 100'000 francs par projet. Il cible les objectifs d'économies d'énergie en lien direct avec les activités de l'entreprise, réalisables dans les trois ans et dont le temps de retour sur investissement se situe entre 6 et 15 ans. Par ailleurs, pour accompagner l'entreprise dans la réalisation de son objectif d'économie d'énergie, d'éventuels coûts d'assistance à maître d'ouvrage peuvent être pris en compte à hauteur de 3000 francs par projet.

Ce soutien aux entreprises – des PME jusqu'aux grandes industries – est en phase avec le projet de loi sur l'énergie, actuellement entre les mains du Parlement. Une fois adoptée, la nouvelle loi permettra d'accélérer la transition énergétique vers

l'autonomie énergétique du canton, alors que ce dernier importe aujourd'hui plus de 80% de l'énergie consommée.

Finalement, renforcer l'efficacité énergétique des entreprises vaudoises aujourd'hui permet de renforcer la sécurité d'approvisionnement de celles-ci et du Canton, de garantir leur compétitivité à l'avenir et de consolider le tissu économique du canton.

L'ensemble des documents ainsi que les conditions générales du Programme SEED se trouvent sous [www.vd.ch/seed](http://www.vd.ch/seed).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 septembre 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Frédéric Meylan, responsable de la section Entreprises et mobilité, Direction générale de l'environnement, [021 338 45 75](tel:0213384575)